



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Service Politique de la Ville

2019 DDCT 69 Subventions (68 000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La participation des habitants et le soutien aux initiatives locales constituent une priorité pour la Ville de Paris, soucieuse de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et citoyennes, en particulier dans les quartiers populaires. Depuis 2002, elle finance ainsi des Fonds de participation des habitants (FPH) pour favoriser et soutenir l'engagement citoyen. Le développement de ces FPH dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la Politique de la ville constitue de ce fait un objectif du Contrat de Ville signé en 2015. Il résulte d'un important travail de mobilisation conduit par les équipes de développement local, en lien avec les Mairies d'arrondissement.

Les Fonds de participation des habitants permettent de soutenir financièrement des petits projets ponctuels, menés par des habitants, des collectifs d'habitants ou de petites associations, contribuant au renforcement du lien social et du mieux vivre ensemble. Ces FPH proposent un mode de financement souple et rapide pour des projets à faible coût. Géré par des associations, le soutien aux projets est décidé sur la base d'un travail local collégial.

La nature des projets soutenus peut être diverse, à condition qu'ils favorisent les échanges et le lien social dans le quartier : manifestations culturelles et sportives, actions de gestion urbaine de proximité, ateliers artistiques, sorties familiales, fêtes, repas de quartier... Les initiatives financées s'inscrivent pleinement dans les objectifs généraux de la politique de la ville.

En 2016, cinq nouveaux FPH ont été créés dans les quartiers populaires qui en étaient dépourvus (10^{ème}, 18^{ème} Porte Montmartre-Porte de Clignancourt-Amiraux-Simplon-Moskova, 20^{ème} Belleville-Amandiers et Portes du 20^{ème}). Les moyens alloués aux FPH existants ont, par ailleurs, été renforcés (dans les quartiers populaires des 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} La Chapelle, 18^{ème} Goutte d'Or et 19^{ème} arrondissements) afin de consolider leur dynamique et leur permettre de financer davantage de projets d'habitants.

Le dispositif FPH, opérationnel dans l'ensemble des quartiers populaires, est en plein développement avec 143 projets financés en 2018 (+ 27%). La présente subvention doit permettre de poursuivre le développement des FPH et le financement des projets des habitants dans chacun des territoires prioritaires.

Il vous est donc proposé d'attribuer des subventions aux associations et structures porteuses suivantes :

Association LES EQUIPES D'AMITIE (10^{ème} arrondissement)

L'association « Les équipes d'amitié » a fusionné en 2018 avec l'association ARC 75 qui gérait auparavant le Club Tournesol, porteur du FPH du 10^{ème} arrondissement. Le Club Tournesol est donc désormais géré par Arc-EA tout en préservant une indépendance financière. Il est reconnu en tant qu'association de quartier au titre de la prévention générale par la DASES et comme Espace de Vie Sociale par la CAF.

Le Club Tournesol propose des actions dans son local ou dans l'espace public à destination des adultes, des familles et des jeunes du quartier ainsi que de l'accompagnement à la scolarité pour les enfants et adolescents âgés de 6 à 19 ans. Il a pour objectif de créer du lien social, d'apaiser les tensions intergénérationnelles qui apparaissent notamment dans l'occupation de l'espace public et, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, de favoriser l'accès des enfants aux apprentissages en soutenant leur curiosité et en développant pour eux l'accès à la culture. Les activités proposées sont suggérées, voire initiées par les habitants eux-mêmes.

Animé par une équipe de 2 salariées, l'un des objectifs est de rendre les habitants acteurs du projet. A ce jour, cette participation prend différentes formes : bénévolat auprès des enfants dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, mise en place semi-autonome de sorties culturelles et de loisirs avec le soutien logistique de l'équipe, co-animation de certaines activités (couture, jardinage, etc.).

L'implication de l'association dans la mise en œuvre du FPH est une opportunité pour le territoire, car la structure travaille en partenariat avec les deux centres sociaux du quartier, mais également pour la continuité du projet qui vise à rendre pleinement acteurs les habitants.

Le FPH a été lancé fin 2016 avec le soutien de la Mairie du 10^{ème} arrondissement. Après des efforts concentrés sur la création du FPH, la conception des outils de dépôt et d'évaluation des projets et la mobilisation autour du dispositif, 5 projets ont été accompagnés en 2018. Les efforts de mobilisation se poursuivent (création d'une permanence et de temps de travail dédiés au FPH au sein de l'association).

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3000 € à l'association LES EQUIPES D'AMITIE.

Association LE PICOULET (11^{ème} arrondissement)

L'association Le Picoulet a pour but de gérer la Maison de quartier et le centre social afin d'en faire un lieu de solidarité et de culture populaire. A ce titre, elle mène une action sociale globale (accueil social, accueil convivial, temps et groupes de réflexion, d'activité et de convivialité, ateliers d'apprentissage du français, accompagnement à la scolarité, développement de projets avec les jeunes du quartier, espace public numérique, animations familiales) ayant pour principe de base de favoriser la mixité, l'autonomie et la participation des personnes auxquelles elle s'adresse, principalement les habitants du quartier de la Fontaine au Roi.

Le centre social Le Picoulet a repris la gestion du FPH 11 en 2018. Cette première année a permis une réactualisation de la charte de fonctionnement et une remobilisation autour de la composition de la commission de sélection des projets. 9 projets ont été financés pour un total de 5235 €, l'intégralité de la subvention a donc été utilisée. La première commission 2019 a d'ores et déjà validé le financement de 2 projets pour un total de 1300€. Compte-tenu de ces résultats encourageants il est proposé de reconduire le même montant pour 2019.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5100 € à l'association LE PICOULET.

Association Rungis Brillat Peupliers - ARBP (13^{ème} arrondissement)

L'Association Rungis Brillat Peupliers (ARBP) développe divers projets visant à soutenir et développer le lien social dans les quartiers du 13^{ème} arrondissement. Ses premières actions visaient à l'accompagnement des habitants dans le cadre de la restructuration de la résidence Brillat-Savarin, avec en premier lieu l'organisation de la Fête des associations et des habitants, événement devenu depuis annuel. Les projets qui ont suivi encouragent les habitants à exercer leur citoyenneté, à tous les âges de la vie, dans des actions locales concrètes.

L'association porte le FPH depuis 2003. Un comité de gestion composé d'habitants, de la Mairie du 13^{ème} arrondissement, de la Déléguée du Préfet et de l'Equipe de Développement Local assure l'émergence et la réalisation des projets. De courte durée, ceux-ci doivent être accessibles à tout habitant d'au moins un des quatre quartiers populaires du 13^{ème} arrondissement.

Depuis sa création, près de 300 projets ont déjà été proposés au financement du FPH. La plupart a bénéficié d'une aide. Le nombre de projets financés en 2018 est en baisse (12 contre 17 en 2017), mais pour des raisons non structurelles (2 projets ont été abandonnés par leurs

porteurs et 2 autres ont dû être repoussés à 2019). Le comité de gestion, réuni mensuellement, a développé davantage son action de relais, pour faire émerger de nouveaux projets de la part d'habitants encore plus éloignés des initiatives collectives.

Compte tenu de la constance de l'ARBP dans la mobilisation autour du dispositif (17 projets par an en moyenne depuis 4 ans), il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8000 € à l'ASSOCIATION RUNGIS BRILLAT PEUPLIERS – ARBP.

Association LEO LAGRANGE Nord Île-de-France (14^{ème} arrondissement)

Situé en plein cœur du quartier de la Porte de Vanves, le Centre socioculturel Maurice Noguès est un pôle d'activités sociales, éducatives et culturelles. Cette structure de référence pour les habitants et les partenaires fait partie de la fédération Léo Lagrange. De nombreuses activités à destination de tous les publics y sont proposées : accompagnement scolaire, ateliers informatiques et sociolinguistiques, tai-chi, projets d'insertion professionnelle à destination des femmes, ateliers cuisine, thés dansants pour les séniors, animation d'un mois autour de l'égalité femmes-hommes, fêtes de quartiers.

Le FPH a été créé fin 2014. Son comité de gestion, composé d'habitants et de représentants de structures associatives et institutionnelles, fait la promotion du FPH, examine les dossiers, décide du montant des aides et approuve le bilan des actions menées.

Le nombre de projets financés est en légère hausse (9 en 2018 contre 8 en 2017), Du fait d'un co-financement par l'Etat à hauteur de 3000€, la subvention de la Ville peut être fixée à 3000€ cette année.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3000 € à l'association LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE.

Association Centre Épinettes Familles Insertion Accueil - CEFIA (17^{ème} arrondissement)

Le Centre social CEFIA est ouvert à l'ensemble des habitants du quartier. Il accueille, écoute, informe et oriente dans un souci d'égal accès au droit. Il favorise le lien social par ses actions d'animation, facilite l'insertion sociale et économique, exerce une veille sociale, accompagne les habitants dans l'élaboration de projets collectifs.

Le centre développe notamment des ateliers sociolinguistiques, de l'accompagnement à la scolarité, des animations pour les familles, des temps de loisirs partagés, des ateliers parentalité, un point d'écoute et des permanences de partenaires extérieurs tels qu'un écrivain public numérique et une permanence d'accès à l'emploi.

La subvention pour CEFIA avait été fortement augmentée en 2018 en raison du doublement du nombre de projets financés en 2017. Cette tendance s'est confirmée en 2018 avec 17

projets financés et notamment beaucoup de nouveaux porteurs de projets, d'où la proposition de maintenir l'enveloppe à 8000€ pour 2019.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8000 € à l'association CENTRE EPINETTES FAMILLES INSERTION ACCUEIL - CEFIA.

Association SALLE SAINT BRUNO (18^{ème} arrondissement - Goutte d'Or)

L'association Salle Saint Bruno a pour objet de soutenir les initiatives collectives favorisant le développement social du quartier de la Goutte d'or.

Elle intervient notamment dans la médiation interculturelle, la gestion de locaux partagés, l'animation locale (fête de la Goutte d'or, projets mémoriels, média de quartier), l'accompagnement vers l'emploi, l'inclusion numérique. L'association exerce son activité en plein cœur du quartier et a su tisser des liens avec les habitants et les acteurs locaux. Elle réalise et soutient des actions de développement local initiées collectivement par les acteurs associatifs de la Goutte d'Or.

Le FPH a été co-élaboré par la Salle Saint Bruno, le conseil de quartier Goutte d'Or / Château Rouge et l'équipe de développement local. Le FPH finance chaque année une dizaine d'initiatives locales touchant plusieurs centaines de personnes : actions de convivialité, spectacles, embellissement du quartier, brocantes... Le comité de gestion d'une quinzaine d'habitants et acteurs associatifs se réunit une fois par mois environ pour rencontrer les porteurs de projets et choisir ceux à soutenir. Une assemblée générale annuelle permet d'actualiser le règlement du FPH et de renouveler les membres du comité. Le comité de gestion diffuse aussi l'information sur l'existence du FPH et met en place des actions de communication sur le dispositif. Une page du site internet de quartier est consacrée à la présentation du FPH.

Un travail de fond a été mené entre la Salle Saint Bruno et l'EDL pour donner un nouvel élan au dispositif. L'objectif de revenir à une dizaine de projets par an est quasiment atteint (9), d'où la reconduction de l'enveloppe de 5000€ pour 2019.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5000 € à l'association SALLE SAINT BRUNO.

L'association ECOLE NORMALE SOCIALE, via le Centre Social Espace Torcy (18^{ème} la Chapelle / Porte d'Aubervilliers)

Géré par l'association Ecole Normale Sociale, le Centre Social Espace Torcy, créé en 1988, est situé 2, rue de Torcy.

Il développe un projet social au sein de l'association ENS qui gère également un centre de formation en travail social. Les usagers, bénévoles, habitants sont au cœur de la démarche : des lieux d'échanges, de prises d'initiatives sont développés pour qu'ils soient acteurs du lien social. C'est un des premiers acteurs présents sur le territoire à proposer des activités aux habitants, implanté avant le passage du quartier en Politique de la Ville.

Le FPH est porté par un comité de gestion formé d'habitants et d'associations du quartier qui se réunissent pour étudier les projets présentés. Il a également un rôle pédagogique. L'équipe de développement local et le Centre social Espace Torcy orientent les porteurs de projet vers ce dispositif. Un effort important a été consenti sur la communication afin de poursuivre la mobilisation autour du dispositif (notamment via un site internet dédié).

15 projets ont été financés en 2018, soit 3 fois plus qu'en 2017. A noter 3 projets sur le quartier Charles Hermite et 3 portés par des jeunes. La dynamique a été relancée, les membres du comité s'investissent dans les réunions et la communication du dispositif (6 réunions du comité). L'ENS avait fait le choix de ne pas déposer de demande de subvention en 2018 du fait d'un important reliquat de subventions aujourd'hui dépensé. Au vu de cette dynamique nous proposons le retour au niveau de subvention de 2017 (7000€).

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 7.000 € à l'association ECOLE NORMALE SOCIALE (ENS).

Association PROJETS 19 (Secteur des Portes du 18^{ème} arrondissement et 19^{ème} arrondissement)

L'association Projets 19 a pour objet de renforcer le lien social à travers la mise en place et l'accompagnement d'initiatives favorisant le développement local, la création d'emploi et l'insertion professionnelle. Elle s'adresse notamment aux habitants des quartiers populaires des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Avec 47 projets financés, 2018 a été une année particulièrement riche pour le FPH du 19^{ème} arrondissement. Il est proposé de maintenir la dotation à 12 600 €, d'autant qu'une dynamique est déjà amorcée autour du FPH "prévention des rixes" (2 projets en 2019 financés sur des crédits DASES).

La mobilisation autour du dispositif se poursuit sur les portes du 18^{ème} où le nombre de projets financés est en légère hausse en 2018 (7). L'expérience du porteur et sa réussite dans le 19^{ème} incitent à reconduire en 2019 l'enveloppe de 6 300 €.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant global de 18.900 € à l'association PROJETS-19, réparti comme suit : 6 300 euros pour le FPH 18^{ème} Porte Montmartre / Porte de Clignancourt et 12 600 euros pour le FPH du 19^{ème} arrondissement.

Association ARCHIPELIA (Belleville 20^{ème} arrondissement)

Le centre social Archipelia intervient auprès d'un public composé de familles, de jeunes et d'enfants. Il s'agit d'un partenaire structurant du quartier de Belleville, qui propose un accueil de proximité des habitants du quartier, des projets de soutien à la parentalité, à l'égalité femmes-hommes et des projets de formations dans le domaine linguistique et de l'emploi. L'association Archipelia a accompagné de nombreux projets de participation des habitants, notamment autour de l'égalité femmes-hommes.

Le FPH du 20^{ème} Belleville-Amandiers a été lancé fin 2016. Il est porté conjointement par les associations AOCSA – La 20^{ème} Chaise (quartier des Amandiers) et Archipélia (quartier Belleville). Priorité a été donnée à la structuration du dispositif et la communication vers les habitants. Il est désormais opérationnel avec 7 projets financés en 2017 et 8 en 2018. La mobilisation se poursuit dans les deux quartiers.

Côté Belleville 4 projets ont été financés en 2018 par Archipélia, soit autant qu'en 2017.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 200 € à l'association ARCHIPELIA.

Association AOCSA – LA 20^e CHAISE (20^{ème} Amandiers)

L'AOCSA – la 20^e Chaise, créée le 13 mai 2006 et située 38 rue des Amandiers, est l'association porteuse du Centre Social du quartier Amandiers dans le 20^{ème} arrondissement. Elle intervient auprès d'un public composé de familles, de jeunes et d'enfants. La 20^{ème} Chaise est un partenaire structurant de la Politique de la Ville, dans le cadre de ses actions de lien social et des projets menés en direction des publics jeunes, mais également des ateliers sociolinguistiques et des permanences d'accès aux droits.

La 20^{ème} Chaise a développé ces dernières années de nombreux projets de participation des habitants. Le développement d'un FPH dans le territoire Amandiers s'inscrit dans la continuité de ces projets.

Comme indiqué précédemment, le FPH du 20^{ème} Belleville-Amandiers est porté conjointement par les associations AOCSA – La 20^{ème} Chaise (quartier des Amandiers) et Archipélia (quartier Belleville), avec 7 projets financés en 2017 et 8 en 2018.

Côté Amandiers 4 projets ont été financés en 2018, le double de l'année précédente. La 20^{ème} chaise avait fait le choix de ne pas demander de subvention en 2018 afin de dépenser un

reliquat de subventions des années précédente, c'est chose faite. Le dispositif prenant ses marques sur le territoire il est proposé de fixer la subvention à hauteur de 4 200€.

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4.200 € à l'association AOCSA – LA 20^e CHAISE (20^{ème} Amandiers).

Association SOLEIL BLAISE (Portes du 20^{ème} arrondissement)

Le centre social Soleil Blaise est un équipement de proximité, ouvert à tous, identifié comme lieu d'animation globale, d'activités éducatives et culturelles, de services en direction des habitants du quartier, et notamment des familles. Sa nouvelle implantation en février 2016, au cœur du quartier des Portes du 20^{ème} et dans des locaux plus adaptés, lui a permis d'étendre son rayonnement en incluant de nouveaux quartiers (Python Duvernois, Félix Terrier, Porte de Montreuil) et renforce son caractère structurant au sein du territoire prioritaire.

Son projet social lui fixe, au titre de sa mission d'« Animation Globale » du territoire, les objectifs d'impulser une dynamique de vie sociale du quartier, d'élargir son projet jeunesse aux 16/18 ans et de favoriser l'inclusion sociale.

Au cours de l'année 2018, 6 projets d'habitant·e·s se sont concrétisés grâce au soutien du FPH (5 en 2017). Les actions conduites étaient variées et ont mobilisé des personnes très différentes que ce soit en termes de publics ou pour leur réalisation. Cette appropriation élargie du dispositif est à renforcer en 2019 en s'appuyant sur les partenariats déjà engagés et l'information diffusée par les habitant·e·s impliqué·e·s dans les projets réalisés. Il est proposé de reconduire le montant accordé en 2018 (2 600 €).

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 600 € à l'association SOLEIL BLAISE.

Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 65.000 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris